

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 26 octobre 2020

Contact : L.Comminette laurence.comminette@liege.be
GSM : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Liège- Ville hospitalière : solution trouvée pour le relogement des personnes sans-papiers de Burenville

Depuis plusieurs années, de nombreuses personnes sans papiers vivent à Liège dans l'attente d'une régularisation.

L'absence de politique de régularisation par le Gouvernement fédéral prive ces personnes d'un avenir stable et d'une insertion durable dans notre société.

Depuis 2015, ces personnes s'étaient rassemblées dans les pavillons scolaires de l'école d'horticulture à Burenville.

Ces bâtiments ne sont toutefois pas prévus pour du logement : ils ont d'ailleurs été libérés par l'école d'horticulture en raison de leur vétusté. Le Bourgmestre, suite aux nombreuses visites des pompiers, a été contraint de prendre un arrêté d'inhabitabilité concernant cette infrastructure.

En outre, l'entreprise de travail adapté « Le Perron », voisine du site, s'est portée candidate pour racheter le terrain et y agrandir ses bâtiments.

Pour toutes ces raisons, le Bourgmestre Willy DEMEYER a sommé les occupants des pavillons à quitter ceux-ci pour le 15 novembre au plus tard.

La Ville et le collectif « La Voix des sans papiers », qui sont à la recherche d'une solution depuis plusieurs années pour permettre un hébergement digne de ces familles, se sont donc remis autour de la table.

Après plusieurs réunions et visites sur le terrain, 6 bâtiments appartenant à la Ville, à la Régie Foncière et au CPAS ont été identifiés pour accueillir la cinquantaine de personnes concernées.

Ces bâtiments vont être mis gratuitement à disposition de l'asbl « Femmes Prévoyantes Socialistes », qui s'est engagée à être l'interlocuteur de la Ville dans ce dossier. Cette location à titre précaire est conclue pour une durée d'un an, renouvelable à la demande du Collectif.

D'ici au 15 novembre, les services communaux vont aider « La Voix des sans papiers » à quitter le site de Burenville et à s'installer dans ces 6 bâtiments.

Ces conventions de mise à disposition sont soumises en urgence au conseil communal de ce lundi 26 octobre.

La cession du terrain à l'ETA le Perron sera également votée ce soir : elle permet à cette entreprise sociale de pérenniser ses activités à Liège. La Ville de Liège percevra de son côté le produit de la Vente, soit 237.000 € qui seront affectés au fond de rénovation des bâtiments scolaires.

La solution proposée au conseil communal de ce soir par le Bourgmestre Willy DEMEYER permet donc :

- d'offrir des conditions d'hébergement dignes à ces personnes qui vivent à Liège depuis plusieurs années ;

- de pérenniser à Liège les activités d'une entreprise d'économie sociale ;
- de dégager des moyens financiers pour la rénovation des bâtiments scolaires communaux.

Elle s'inscrit dans la politique de « Ville hospitalière » votée par le Conseil Communal.

Le Collège continuera à se battre pour qu'une opération de régularisation soit menée par le Gouvernement fédéral pour toutes ces personnes qui vivent en Belgique depuis plusieurs années.

Kots place Xavier Neujean : 10% de kots sociaux

Sur proposition de l'Echevin Maggy Yerna, le Collège propose au Conseil d'adopter la convention de collaboration avec la SA « Imodave » visant à réserver 10% des 81 kots qui devraient être créés place Xavier Neujean.

Il s'agit de la Directive d'urbanisme adoptée en juin 2018, visant à instaurer dans les projets de résidence de grande taille pour étudiants, une réserve de 10% de logements à loyers modérés ou sociaux. L'objectif poursuivi par le Collège est de garantir une mixité sociale et un programme de logements à loyers abordables pour les étudiant.e.s.

Ces logements seront attribués sur base des revenus du ménage et le loyer ne pourra excéder 250 € et au maximum 60 € de charges.

Dans le cadre de ce projet, ce sont donc 8 kots qui seront réservés à des étudiants qui ont des moyens limités. Cette nouvelle offre de logement sera idéalement située à proximité de deux gares (Liège-Saint-Lambert et Liège-Carré), de nombreuses lignes de bus ainsi que du futur tram.

200.000 € pour les lieux culturels liégeois !

Dans le cadre de son Plan de relance, le Collège communal a libéré une enveloppe de 200.000 € pour les nombreux lieux qui animent la vie culturelle liégeoise.

Depuis le mois de septembre, ce ne sont pas moins d'une trentaine de structures qui ont été reçues par le Bourgmestre Willy DEMEYER et l'Echevin de la culture, Jean-Pierre HUPKENS.

Ceux-ci ont fait un rapport complet au collège sur la situation financière de ces lieux qui ont été fermés pendant plusieurs mois, et qui n'ont pu rouvrir que moyennant des protocoles sanitaires stricts.

Il en résulte des pertes financières dues à l'absence de recettes et au maintien de certaines dépenses fixes.

Le Collège a décidé d'octroyer une aide équivalent à 50€ par siège (ou place), avec un minimum de 5.000 € et un plafond de 10.000 €. A noter que 2 lieux vont bénéficier d'une aide supplémentaire compte tenu de leur taille : le Trocadéro et Mnema recevront 20.000 € chacun. Au total, 28 structures vont bénéficier de cette aide financière. A noter que les grandes infrastructures bénéficiant des contrats programmes avec la Ville ne sont pas concernées par cette enveloppe (ORW, OPRL, Théâtre de Liège, Forum).

Cette méthode de calcul, basée sur la taille des salles, a permis un versement rapide des sommes, sans imposer aux bénéficiaires ni aux services communaux l'examen de nombreux documents comptables. Les dossiers d'une vingtaine de structures sont déjà soumis au conseil communal de ce 26 octobre.

Il s'agit là de décisions importantes pour la survie du milieu culturel liégeois !

Gaz Radon : Etude sur les bâtiments communaux et intervention dans 2 implantations scolaires

Sur proposition de l'Echevin en charge des Travaux, Roland Léonard, le Collège soumet au Conseil un marché de travaux relatif à la présence de Gaz Radon dans des bâtiments communaux.

Le radon est un gaz radioactif provenant de l'uranium présent dans le sol et les roches. En Belgique, il se retrouve dans le sous-sol en quantités variables selon les caractéristiques géologiques. Depuis le sous-sol, le radon peut s'infiltrer dans tout type de bâtiment : maison, bureau, école, ... Le radon peut pénétrer dans le bâtiment par les fissures du sol, les joints entre les parois, les fissures des murs et de la dalle, le vide ventilé et la cave, les équipements sanitaires, les approvisionnements d'eau ou encore par l'air extérieur.

Soucieux d'offrir un cadre de travail et d'apprentissage sain, le Collège a, dès 2017, chargé le Service interne de prévention et de protection au travail (**S.I.P.P.T.**) de réaliser une étude sur la présence de radon dans les écoles et les crèches de la Ville. L'analyse se poursuit et sera étendue en 2021 aux locaux administratifs et à ceux de la Police locale. Ce type d'étude relève d'une recommandation et non d'une imposition légale.

L'étude réalisée dans les bâtiments scolaires a été réalisée en collaboration avec l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, ce qui est une première en Belgique.

Sur base de cette étude, 2 bâtiments scolaires ont montré des dépassements des "valeurs seuils" (dans plusieurs locaux, qui peuvent cependant être occupés moyennant une aération régulière).

Il s'agit des implantations de l'école d'enseignement spécialisé rue de la Vaussale, 14 à Angleur et de l'école de Péville.

Le montant des travaux pour l'école d'Angleur ne nécessitant pas de dossier Conseil, le Collège a décidé de lancer le marché en date du 25 septembre.

Le Collège propose au Conseil d'adopter un marché de travaux pour réaliser les 2 premières tranches dans l'école de Péville, à hauteur de 22.000 €, inscrits au Budget extraordinaire 2020.

Il s'agira d'effectuer les travaux préparatoires et les nouveaux tests de perméabilité nécessaires au choix à opérer entre les différentes solutions techniques ainsi que de réaliser les premiers travaux de remédiation par extraction du vide ventilé.

Au Budget extraordinaire 2021 est d'ores et déjà prévu un montant de 38.000 € pour la suite des interventions (en fonction des résultats des nouveaux tests).